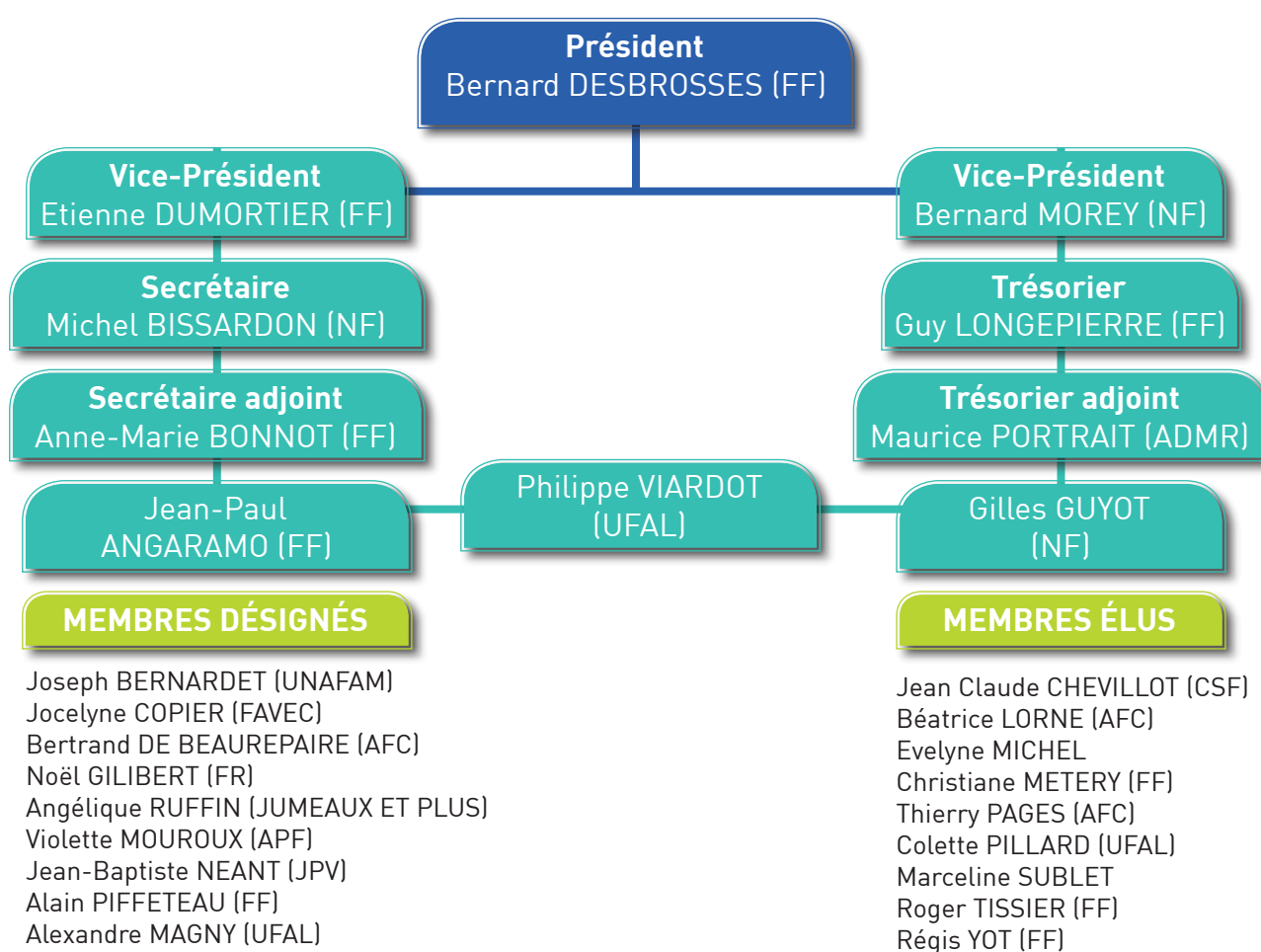


Le conseil d'administration de l'Udaf 71

- Le Conseil d'Administration est composé de **26 membres** issus des différentes fédérations agréées à l'Udaf de Saône et Loire.
- Il convoque une fois par an ses adhérents en Assemblée Générale Ordinaire.
- Celle-ci entend les rapports financiers, moraux, donne quitus aux administrateurs pour la gestion réalisée, décide des orientations à prendre tant au niveau budgétaire que politique.
- En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois et le Bureau 9 fois.



+ 4 Membres invités permanents :

ANPEIP BOURGOGNE (Association Nationale pour les Enfants Intellectuellement Précoces)

Membres associés :

AMHE (Association de Défense des Malades Hospitalisés et de Personnes Agées en Etablissements) **AFVAC** (Association des Familles Victimes des Accidents de la Circulation)

GENERATIONS MOUVEMENT 71 (Fédération de Saône et Loire)